Image not found or type unknown

Endettement à plus de 64%

Par **Christina13**, le **16/02/2023** à **09:02**

Bonjour

Une banque a t elle le droit d'octroyer plusieurs crédits consommation à un client ?

Situation :430 euros de crédits pour un salaire moyen mensuel de 660 euros et des charges fixes mensuelles d'environ 250 euros

Et surtout quels sont les recours ?

Merci par avance de votre réponse. J'aimerais en effet venir en aide à mon ex conjoint qui est dans cette situation.

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2023** à **09:28**

Bonjour

Il est difficile de vous répondre sans connaître davantage d'éléments.

Par exemple, les conditions de la demande de crédit, les revenus ont-ils été correctement déclarés et les charges financières déjà existantes ont-elles été signalées ou cachées ?

Par **youris**, le **16/02/2023** à **09:39**

bonjour,

votre ex-conjoint a du vous expliquer comment il a pu souscrire volontairement des prêts pour arriver à un taux d'endettement de 64 %.

salutations

Par **Christina13**, le **16/02/2023** à **09:44**

Bonjour
Merci d'ores et déjà de votre intérêt...
Les conditions de ces prêts étaient chaque fois motivées par des découverts et donc conserver une capacité financière.
Aucune charge n'a pu être cachée puisqu'il s'agit de son loyer et charges communes électricité gaz eau tel ...
Je dois préciser que c'est la banque titulaire de son unique compte qui lui a contacté tous ces prêts. Les charges lui étaient donc facilement vérifiables par simple consultation de son compte.

Par **youris**, le **16/02/2023** à **11:30**

rien n'interdit d'avoir plusieurs comptes dans des banques différentes, la gestion d'un seul compte ne permet pas de connaître la situation financière du titulaire de ce compte.

l'organisme de crédit a l'obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur, emprunteur qui prend l'engagement de rembourser.

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2023** à **12:06**

J'ajouite que prendre contact avec la Direction des relations avec la clientèle, me semble approprié dans votre cas.

Par **Christina13**, le **16/02/2023** à **12:15**

Je suis d'accord Youris mais en l'occurence c'est son seul compte et c'est la banque détentrice de ce compte qui a souscrit ces crédits ; la question d'un autre compte ne se pose donc pas.

Nous avons pris contact hier avec son chargé de clientèle et il n'en est rien ressorti (aucune proposition, solution, ni reconnaissance du seuil d'endettement...)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés